



Commune de Genthod

Crédit de réalisation de CHF 140'000.- pour la création de deux columbariums dans le cimetière communal

Dans sa séance du mardi 27 juin 2023, le Conseil municipal a décidé à la majorité simple par 14 oui, soit à l'unanimité sur 15 conseillers municipaux présents :

1. De réaliser les travaux de création de deux columbariums dans le cimetière communal sis sur la parcelle n° 1110 et d'ouvrir au Maire un crédit de CHF 140'000.- destiné à ces travaux.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 140'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 77.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
4. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune.

Dernier jour du délai référendaire : 18 septembre 2023

Les textes complets des délibérations peuvent être consultés à la mairie : 37, rue du Village. Heures d'ouverture : lundi de 13h30 à 19h00, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 09h00 à 12h00 – Durant les vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 09h00 à 12h00, fermé le vendredi.

Genthod, le 7 juillet 2023

Bastien Guex
Président du Conseil municipal

